



Réseau thématique soutenu par le FRQS

Programme 3.4 — Intégration de stagiaires postdoctoraux internationaux 2018-2019

Date limite de dépôt des demandes : 21 décembre 2018 (16 h)

L'**objectif** de ce programme est de favoriser l'intégration de stagiaires postdoctoraux internationaux à des activités de recherche des membres chercheurs du REPAR, ainsi qu'à des activités de réseautage.

Ce programme vise à encourager des candidats à l'extérieur de nos milieux d'enseignement et de recherche, sur le point de commencer ou en cours de formation postdoctorale, et qui veulent entreprendre une collaboration avec des chercheurs du REPAR. Ce programme permet à ces stagiaires d'obtenir un soutien financier leur permettant de s'intégrer à l'équipe de recherche d'un chercheur membre du REPAR.

A. Critères d'admissibilité

Toute demande qui ne respecte pas l'un ou l'autre de ces critères d'admissibilité sera rejetée et ne sera donc pas évaluée scientifiquement.

1. Effectuer un stage d'études postdoctorales à temps complet de plus d'un (1) an sur le thème de l'adaptation-réadaptation sous la direction d'un membre chercheur du REPAR.
2. Être détenteur (au moment de débiter le stage) d'un diplôme de doctorat (Ph.D.) d'une université hors Canada depuis moins de cinq ans.
3. Ne pas être un citoyen ou résident permanent du Canada.
4. Ne pas avoir complété de stage(s) de recherche au Québec auparavant, pendant la formation doctorale ou postdoctorale.
5. Un chercheur du REPAR ne peut présenter qu'une seule candidature de stagiaire postdoctoral pour ce concours (2018-2019).
6. Le chercheur doit démontrer qu'il a le soutien financier nécessaire pour réaliser le projet de recherche proposé et qu'il s'engage à payer la moitié du montant du soutien accordé au candidat postdoctoral, soit 15 000 \$.

B. Présentation de la demande

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des demandes](#)) en remplissant le formulaire du programme.

La demande comprend deux sections : celle du chercheur-superviseur et celle du stagiaire.

Le chercheur-superviseur doit :

1. Rédiger une lettre de soutien du stagiaire qui précise clairement comment le travail réalisé permettra de développer des activités pertinentes pour le REPAR et qui démontre la pertinence et la nécessité de l'aide du REPAR ;

2. Démontrer également la pertinence de l'intégration du stagiaire postdoctoral dans le développement de son propre programme de recherche et sur le potentiel de développer une nouvelle collaboration internationale de recherche ;
3. Détailler la provenance de la contribution financière qu'il accordera au stagiaire ;
4. Soumettre son CV (format FRQ, IRSC ou CRSNG).

Le stagiaire postdoctoral doit :

1. Remplir le formulaire de demande au programme d'intégration des stagiaires postdoctoraux qui est disponible [ici](#) sous Thématique 3 — Formation de la relève, programme 3.4 ;
2. Soumettre son CV (format FRQ, IRSC ou CRSNG) ;

C. Critères d'évaluation

1. Pertinence scientifique et originalité du projet ;
2. Qualité scientifique de la demande (justification de la question de recherche et de la méthodologie) ;
3. Faisabilité du projet en fonction de l'infrastructure disponible et de la durée du financement ;
4. Excellence du dossier (bourses, publications, présentations) en comparaison avec les personnes du même niveau ;
5. Qualité du milieu d'encadrement et du chercheur-superviseur ;
6. Adéquation entre la formation postdoctorale proposée et le plan de carrière ;
7. Justification par le chercheur-superviseur de l'effet levier visé par le biais du soutien financier du REPAR (retombées potentielles du stage pour le développement d'activités pertinentes pour le REPAR, aide au développement de son propre programme de recherche, etc.) ;
8. Démonstration que la contribution financière du chercheur est disponible (il peut s'agir ici d'un complément de bourse du centre de recherche ou du milieu universitaire, de fonds de démarrage du chercheur, etc.).

Afin de soutenir les demandes les plus méritoires, une note totale minimale de 70 % a été établie pour que le stagiaire obtienne le financement.

D. Engagement du récipiendaire

Au moment du versement du financement, le stagiaire postdoctoral doit fournir un permis de travail au bureau de coordination ([adresse courriel](#)).

Au cours de l'année 2019-2020, le stagiaire devra, si son statut le permet, soumettre une demande de financement auprès du FRQ sinon, auprès de toute autre agence de financement externe (IRSC, CRSNG, etc.).

Un rapport d'activités devra être déposé au plus tard un (1) an après le versement de l'octroi du financement du REPAR au candidat. Ce rapport devra être rédigé conjointement par le stagiaire et le chercheur à l'aide d'un formulaire spécifique disponible dans l'extranet du REPAR. Aucune nouvelle subvention ne sera accordée à ce chercheur ou à son équipe si aucun rapport d'activités du stagiaire postdoctoral soutenu par le REPAR n'a été remis.

Le stagiaire postdoctoral et son directeur devront s'assurer de mettre en évidence le soutien financier du REPAR dans les communications et les publications associées au projet de recherche réalisé pendant le stage.

Le financement maximal alloué par demande est de 15 000 \$ qui s'ajoutent au montant de 15 000 \$ du chercheur pour un financement total de 30 000 \$. Ce financement sera valable pour une année (2019-2020) et aucun renouvellement ne sera accordé.

E. Date limite de soumission des demandes pour l'année 2018-2019

Les demandes doivent être soumises électroniquement sur l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)), au plus tard le **21 décembre 2018 à 16 h.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel ([bureau de coordination](#)) ou par téléphone (+1 514 340 2771).